

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU PIC DU MIDI

RÉGIE du PIC du MIDI, rue Pierre Lamy de la Chapelle, 65 200 LA MONGIE
N°Siret : 256 501 883 00027
N° TVA intracommunautaire : FR05256501883

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques et billets de visites (ci-après dénommés «les TITRES») commercialisés par la Régie du Pic du Midi.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont valables pour les saisons d'hiver et d'été à compter de l'ouverture du site pour chaque saison.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un titre implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

2. TITRES

2.1 - Les billets électroniques : le billet électronique est disponible sur le site internet : <https://skipass-picdumidi.n-py.com/fr/> et est à enregistrer ou à imprimer pour présentation du QR CODE au départ du Téléphérique du Pic du Midi à la Mongie. Il est envoyé par email après validation du paiement en ligne.

2.2 - Délivrance des titres en billetterie : le billet étudiant ne sera délivré que sur présentation d'un justificatif d'études post baccalauréat de l'année en cours ou d'une carte étudiant nominative avec validité de l'année en cours ou bien d'un certificat de scolarité pour les BTS et les étudiants en CFA. Le Pass Baby ne sera délivré que sur présentation d'un justificatif d'identité pour un enfant de 3 à 5 ans au jour de la visite. Le Pass "Inclusion" (PMR) ne sera délivré que sur présentation de la carte PMR ou tous autres justificatifs attestant d'une incapacité.

2.3 – Les supports rechargeables : Les supports sont rechargeables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de trois ans pour l'ensemble des stations N'PY. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux. Outre leur rechargement aux caisses, les supports réencodables permettent d'acquérir les titres commercialisés par la SAS N'PY Résa, en se connectant à l'adresse internet suivante : www.n-py.com Aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour les rechargements en caisse ou sur internet. Tant que le titre de transport enregistré sur le support réencodable n'est pas épuisé, il ne peut être enregistré un autre titre de transport pour le même site. Les Conditions Générales de Vente en ligne font l'objet d'un document séparé, consultable sur n-py.com.

2.4 – Les cartes d’abonnement avec prélèvement à la consommation “No’Souci Pyrénées” ou “Carte Flex” : Ces Cartes, dites d’abonnement, fonctionnent par prélèvement des journées de ski sur moyen de paiement défini par l’Adhérent, selon les modalités contractuelles spécifiques aux produits. Ces modalités sont mentionnées lors de la souscription du contrat d’abonnement et consultables sur les sites internet suivant : • Carte No Souci Pyrénées : <https://www.nosouci.com>. • Carte Flex : <https://www.n-py.com/> L’Adhésion prend effet à partir de la date de souscription de la Carte. Ces Cartes sont personnelles et non cessibles et donnent accès à une ou plusieurs stations ou sites comme précisé dans les CGVU de chacune de ces cartes.

2.5 - Les supports ne doivent être ni pliés ni percés.

3. CONDITIONS D’ÉMISSION ET DE CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT

3.1 - Validité du titre : Tout titre donne droit, durant sa période, date et horaire de validité, à la visite en journée pour laquelle il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

3.2 - Photographie du titulaire : Tout forfait « SAISON » sera émis avec une photographie d’identité récente, de face, sans lunette de soleil ni couvre-chef de son titulaire. La remise de cette pièce à l’exploitant par le futur titulaire du TITRE est obligatoire, ce dernier faisant ensuite part à l’exploitant de la suite qu’il souhaite donner à cette pièce.

3.3 - Tarifs des titres : Les tarifs publics de vente des TITRES sont affichés aux points de vente de l’exploitant. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Les réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l’achat, des pièces officielles justifiant desdits avantages tarifaires. Dans tous les cas, la détermination de l’âge du titulaire à prendre en compte sera celui au jour du début de validité du TITRE à délivrer.

3.4 - Offres promotionnelles : Une fois la réservation effectuée, le Pic du Midi ne peut appliquer rétroactivement les réductions et offres promotionnelles ponctuelles. En conséquence, en achetant votre billet plein tarif en ligne, vous renoncez à bénéficier de toute réduction ou gratuité à laquelle vous auriez éventuellement pu prétendre pour cette visite.

3.4 - Modalités de paiement : Toute délivrance de TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués en devises euros soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l’ordre de l’exploitant, soit en espèces, soit par carte bancaire acceptée par l’exploitant, soit par chèques vacances ANCV, CB,...

3.5 - Justificatifs de vente : Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d’un justificatif de vente sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et son numéro de réservation.

3.6 - Contrôles : Le Titre doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par l’exploitant. L’absence de titre de transport ou l’usage détourné d’un titre de transport (par exemple utilisation d’un titre vendu au tarif enfant par un adulte...) est passible d’une indemnité forfaitaire (prix de la journée à tarif normal) , augmentée le cas échéant de frais de dossier. La falsification d’un titre de transport ou l’utilisation d’un titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts. Dans tous les cas précités, les forfaits peuvent être retirés à des fins de preuve et/ou en vue de les restituer à leur propriétaire.

3.7 - Transmission et revente interdite : Pour tous les titres de transports, le forfait n’est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l’objet d’un prêt à titre gratuit ou onéreux.

3.8 - Infractions aux clauses de transport : En cas de non-respect des règlements de police ou des présentes conditions générales de vente et d’utilisation, les titres pourront être retirés à des fins de preuve et/ou en vue d’être restitués à leur titulaire. Selon la gravité de l’infraction commise, celle-ci pourra donner lieu au paiement d’une indemnité forfaitaire (prix

de la journée à tarif normal) ou à des poursuites judiciaires, ainsi qu'au paiement de dommages et intérêts.

4. RÉCLAMATIONS

4.1- Forfaits partiellement utilisés ou non utilisés : Les billets ne sont ni modifiables, ni remboursables. La prestation devant être fournie à une date ou pendant une période déterminée, le consommateur est informé qu'en vertu de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de se rétracter.

4.2- Perte, destruction ou vol : En cas de perte ou de vol, le Pic du Midi décline toute responsabilité sur l'utilisation illicite de ce billet.

4.3 - Frais de report : Des frais de report de validité d'un titre du type "Billet Cadeau" peuvent s'appliquer avec un montant minimum de 10€ par billet, pour tout billet expiré dans un délai de 6 mois maximum.

4.4 - Fermeture ou interruption de service : En cas d'interruption du service des remontées mécaniques ou une fermeture totale du Site du Pic du Midi, de plus d'une demi-journée peut donner lieu à un dédommagement. Le titulaire d'un titre peut se voir proposer un dédommagement du préjudice subi.

4.4- Maladie ou accident et autre événement personnel : Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie et toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait.

4.5 - Protection des données à caractère personnel : Les conditions d'utilisation des données personnelles du CLIENT sont répertoriées et définies dans la politique de protection des données à caractère personnel (politique de confidentialité) du Groupe N'PY. (<http://www.n-py.com/fr/politique-confidentialite>).

4.6 5 - Réclamation

Après avoir saisi le service clientèle (contact@n-py.com), et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 4 semaines, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site www.mtv.travel.

5. TRAITEMENT AUTOMATISÉ

N'PY dispose de moyens informatiques pour gérer les titres de transports (forfaits et billets de Visite). Ces informations permettent l'émission des titres de transports, leur changement en cas de perte ou de vol et leur contrôle. Le responsable du traitement automatisé est N'PY. Ces données sont collectées à des fins de gestion, de relation client, de contrôle des titres de transport et de statistiques pour une durée de 3 ans. Des forfaits anonymes sont également proposés à la vente. L'ensemble de ces données est destiné à la société exploitante des remontées mécaniques et à la société N'PY dont elle est membre. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 et modifiée le 06/08/2004, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Elles peuvent l'exercer en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SAS N'PY Résa – 3 bis Avenue Jean Prat – 65100 LOURDES.

6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

6.1 - Respect des mesures et règles sanitaires : Les domaines skiables et sites touristiques du réseau N'PY ont mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions

sanitaires réglementaires et communiquent sur les mesures d'hygiène correspondantes. Tout titulaire d'un forfait est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires, susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières ...).

6.2 - L'inspection visuelle des bagages est exigée par la Préfecture des Hautes-Pyrénées, dans le contexte du plan "VIGIPIRATE". Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site et/ou l'appel aux forces de l'ordre.

6.3 - Information sur l'empreinte carbone (CO₂) des prestations de transport : Conformément à l'article L.1431-3 du Code des transports et dans une démarche de transparence environnementale, nous vous informons que l'empreinte carbone moyenne d'une visite est estimée à 45 CO₂e/visiteur.

La Mongie le 11 avril 2025

RÉGIE DU PIC DU MIDI

Rue Pierre Lamy de la Chapelle
65200 LA MONGIE – France
Tél. 0 825 00 28 77

N° SIRET 256 501 883 000 27
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR1B25650188300027
IBAN : FR51 3000 1008 1100 00X0 5001 228
BIC : BDFEFRPPXXX